

221C0136
FR0010246322-OP017-AS09-RO02

15 janvier 2021

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

EASYVISTA
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier du 15 janvier 2021, Natixis agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Easyvista Holding, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société Easyvista Holding de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions EASYVISTA non apportées à ladite offre publique, au prix de 70 € par action EASYVISTA, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société Easyvista Holding détenait 1 819 030 actions EASYVISTA représentant autant de droits de vote, soit 97,22% du capital et au moins 97,07% des droits de vote de cette société¹ (cf. notamment D&I 220C0120 du 14 janvier 2021).

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 47 302 actions EASYVISTA, représentant 50 183 droits de vote, non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 2,53% du capital et au plus 2,68% des droits de vote de la société¹;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 220C5484 du 18 décembre 2020) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 70 € par action EASYVISTA.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **22 janvier 2021** au prix de **70 €** par action net de tout frais et portera sur 47 302 actions EASYVISTA², représentant 2,53% du capital et au plus 2,68% des droits de vote de cette société².

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions EASYVISTA d'Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des titres EASYVISTA est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 871 076 actions représentant au moins 1 873 957 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et après conversion par leurs porteurs des 7 500 BSA EASYVISTA.

² Hors 2 744 actions autodétenues et 2 000 actions gratuites en phase de conservation qui ont fait l'objet de promesses croisées sur la base du prix de l'offre entre l'initiateur et les porteurs de ces titres.